Reçu en préfecture le 22/10/2021





ID: 033-243301355-20211021-2021_52-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-52 Objet : Délibération portant mise en Place par le SDEEG de la rédaction des actes authentiques en la forme administrative

Conseillers en exercice	29	Dove	27		
Conseillers présents	21	Pour	27		
Quorum	15	Contre			
Conseillers représentés	6	L'an 2021, le 20 octobre à 19h, les conseillers communautaires de			
Suffrages exprimés	27	Communauté de communes «Les Coteaux Bordelais» légaler			
		convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Croignon,	cour		
Date de convocation	07/X/2021	présidence de Christian SOUBIE			
Date d'affichage	11/X/2021				
Sur propositi	on du Président le	Conseil élit son secrétaire de séance : Patrick RONNIER			

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE Carignan de Bordeaux		X	Excuse, procuration a
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	A	Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	Axelle BALGUERIE
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	Λ	H40 LE BOUN
Dominique DERUE	Bonnetan	X	Hélène LE ROUX
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	Λ	D. J. J. C. LIEWED
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	Bertrand GAUTIER
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		T. A
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	Jean-Antoine BISCAICHIPY
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	Abs	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	Abs	
Gérard SEBIE	Pompignac	Abs	B. I I Boses
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	- V	Patrick BONNIER
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	
	Tompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le

2 2 OCT. 2021



Croignon

Envoyé en préfecture le 22/10/2021 Reçu en préfecture le 22/10/2021

ID: 033-243301355-20211021-2021_52-DE

Nº 2021-52

Objet : Délibération portant Mise en Place par le SDEEG de la rédaction des actes authentiques en la forme administrative

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 6 octobre 2021

Rapport de synthèse:

Monsieur le Président fait part de la proposition du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE de rédiger, pour le compte des collectivités girondines, des actes authentiques en la forme administrative avec le maximum de réactivité tout en garantissant la plus grande sécurité juridique et ce, à moindre coût. Cela permettra de régulariser des situations telles que des servitudes de passage, des ventes et acquisitions de petite superficie, des alignements, des délaissés de parcelles non bâties, des rétrocessions de voirie de lotissement... qui souvent ne constituent pas forcément une priorité pour les notaires, en raison de la lourdeur des procédures à engager, pour un enjeu financier très modeste.

Le montant de l'intervention du SDEEG pour la rédaction d'un acte authentique s'élèverait à 300 Euros ou 450 Euros en fonction des difficultés juridiques rencontrées, hors coûts annexes (hypothèque - géomètre - certificats...). La prestation couvrira l'ensemble des démarches : formalités préalables, rédaction de l'acte, formalités postérieures et publication de l'acte au service de la publicité foncière.

Il est utile de rappeler que l'acte authentique, généralement notarié, peut également être reçu et authentifié par des autorités administratives et ce depuis la loi du 22 juillet 1982, complétant celle du 2 mars 1982 relatives aux droits et aux libertés des Communes, des Régions et des Départements.

Ainsi, l'acte authentique en la forme administrative a la même valeur que celui établi par un notaire. Il a force de loi entre les parties et sa publicité le rend opposable aux tiers puisqu'il est soumis aux mêmes règles de forme et de fond.

L'article L1311-13 du CGCT stipule que : « Les maires, présidents des conseils généraux et présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier en vue de leur publication aux Hypothèques, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination. »

L'acte est donc tripartite à minima : le pouvoir authentificateur, c'est-à-dire celui qui joue le rôle de notaire (le Président), le tiers et la collectivité (un Vice-Président).

Conseil communautaire

Croignon

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le



ID: 033-243301355-20211021-2021_52-DE

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- 1) EST FAVORABLE à la mise en place par le SDEEG d'une assistance à la rédaction des actes authentiques en la forme administrative,
- 2) AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>

Fait à Tresses, le 20 octobre 2021

Le Président Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant mise en Place par le SDEEG de la rédaction des actes authentiques en la forme administrative

Signataire	Date	Annotation		
ws Coteaux Bordelais, Parapheur Coteaux Bordelais ws	21/10/2021	₩ Visa		
Michaël Ristic, Parapheur DGS Coteaux Bordelais	21/10/2021	₩ Visa		
Christian Soubie, Parapheur Président Coteaux Bordelais	21/10/2021	Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (Maire, COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified elD</u> , valide du 14 avr. 2021 à 11:06 au 14 avr. 2024 à 11:06.		
Parapheur Coteaux Bordelais ws		≜ Archivé		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président